LA DÉCLARATION DE « MJC DE FRANCE »

Nous, représentantes et représentants des seize réseaux régionaux regroupant les 1000 MJC* de France, réunis à Nancy le 30 avril 2022, affirmons notre volonté de construire un nouvel espace confédéral commun afin de porter l'ambition de l'ensemble du réseau face aux défis qui se posent en matière de jeunesse, de culture, de citoyenneté et de vie sociale et associative.
MJC de France, l'éduc pop en mouvement !

Notre ambition : répondre aux enjeux du XXIe siècle

- Favoriser l'autonomie, l'émancipation, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture,
- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante,
- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République,
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession,
- Garantir le principe de laïcité,
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles,
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des personnes,
- Lutter contre toute forme de discrimination.

Les Maisons des Jeunes et de la Culture* au plus près des citoyens et des citoyennes

Installées au cœur de la cité, dans les villes, les Maisons des Jeunes et de la Culture et associations locales tissent jour après jour, par les actions qu'elles mènent avec les habitants, les jeunes, les associations, les collectivités locales et les institutions, le lien social indispensable au bien vivre ensemble, y compris là où il est fragilisé ou parfois brisé.

Bâties sur des valeurs républicaines, d'éducation populaire, sur les principes de la laïcité, de solidarité, de tolérance et de responsabilité, les MJC intègrent les attentes d'une société en évolution constante.

Au cœur de leur projet, elles privilégient l'émancipation individuelle et collective de la personne par l'éducation et le travail culturel, afin que chacune et chacun dispose des moyens d'exercer pleinement sa citoyenneté et participe à la construction d'une société plus solidaire.

Les MJC et structures associées au réseau sont des associations locales autonomes, gérées par des bénévoles, soutenues, quand c'est possible, par des professionnels et des volontaires. Simultanément elles se reconnaissent appartenir à un réseau commun, et elles s'inscrivent dans les principes de l'Éducation populaire. Elles défendent un développement humain respectueux de l'environnement et attentif aux besoins des générations futures.

Le choix d'une structuration régionale

Au-delà de partager une ambition commune, les MJC de France ont choisi de se structurer en réseau régional et national pour porter plus loin leurs voix et leur volonté de construire une société plus juste et plus solidaire, respectueuse de la dignité de chaque individu.

Parce qu'elles partagent les mêmes valeurs et qu'elles respectent une commune déontologie, les Fédérations et associations à vocation régionale animent leur réseau de MJC et d'associations locales et départementales, encouragent le développement d'actions communes et proposent des services adaptés aux besoins et attentes de leurs membres, les MJC et associations locales adhérentes.

Elles s'engagent, par l'action des membres du réseau régional, à pratiquer un fonctionnement démocratique, susciter le débat d'idées, favoriser la créativité et l'expérimentation. Dans leurs instances de gouvernance, elles recherchent le renouvellement des membres, la mixité de genre, et une présence renforcée de jeunes.

Les têtes de réseau régional :

- sont les garantes du respect des principes de la présente déclaration et du préambule des statuts de MJC de France,
- assurent une liaison permanente entre les MJC, les associations locales et départementales,
- représentent les MJC auprès de toutes les instances privées ou publiques sur leurs territoires en lien avec les unions ou fédérations départementales ou locales,
- participent à faire reconnaître l'identité des MJC sans définir un modèle standard mais en tenant compte de leurs singularités,
- développent et dynamisent le réseau des MJC de leur territoire régional,
- animent des espaces de réflexion et d'échanges utiles au renforcement des projets des MJC et aux dynamiques d'innovation,
- promeuvent les actions d'utilité sociale,
- apportent une aide technique, méthodologique et administrative à toutes les MJC et associations locales et départementales affiliées de leurs territoires.

Une tête de réseau national renouvelée et réaffirmée

Repères historiques

- **1944 : Au cœur de la libération, la République des Jeunes est fondée à Lyon.**
- **1948 : Création de la Fédération Française des Maisons des Jeunes et de la Culture (FFMJC) sous la présidence d'André Philip.**
- **1969 : Préfigurant la décentralisation, plusieurs fédérations créent l'Union des Fédérations Régionales des MJC (UNIREG).**
- **1992 : Pour un exercice décentralisé et autonome de leurs responsabilités, d'autres fédérations régionales quittent à leur tour la FFMJC et s'associent au sein de l'AREGES-MJC.**
- **1994 : Les Fédérations et unions régionales membres de l'AREGES-MJC et de l'UNIREG signent la Déclaration des Principes à Toulouse et créent la Confédération des MJC (CMJCF).**
- **1999 : L'AREGES-MJC et l'UNIREG fusionnent au sein de la Confédération des MJC de France.**
- **2021 : La FFMJC cesse ses activités. Les fédérations régionales membres de la FFMJC créent AIR MJC et entament un rapprochement avec la CMJCF.**
- **2022 : L'Assemblée générale extraordinaire de la CMJCF valide la modification de ses statuts. La CMJCF devient MJC de France.**

Nous, représentantes et représentants des seize réseaux régionaux regroupant les 1000 MJC de France affirmons que la tête de réseau national est indispensable aux MJC. Nous défendons le choix d'une tête de réseau national sous la forme d'une confédération constituée d'entités régionales, MJC de France.

Ces entités régionales sont les interlocutrices privilégiées de la tête de réseau national ; elles y participent activement et contribuent à son fonctionnement.

La tête de réseau national met en valeur, fait entendre et percevoir ce que le réseau, dans toutes ses dimensions, porte comme ambitions, comme capacité d'actions et d'innovations pour la nécessaire transformation sociale sur l'ensemble du territoire.

A ce titre :

- elle poursuit l'ambition de contribuer à la co-construction des politiques publiques nationales dans les champs de la jeunesse, de la culture, de la citoyenneté, de la vie associative et de la transition écologique notamment,
- elle porte aussi les besoins et les attentes des MJC et leurs réseaux régionaux s'agissant des moyens publics indispensables à la mise en œuvre de leurs projets,
- elle occupe une place cruciale dans le soutien et l'accompagnement du réseau des MJC, par la mise en commun par les structures régionales de moyens d'ingénierie et d'animation directement au service des actions conduites par les MJC et structures associées,
- elle contribue à faire circuler et valoriser les expérimentations et recherches nécessaires pour permettre au réseau de s'adapter en permanence aux transformations de l'environnement et des territoires.

Définir ensemble les orientations stratégiques

Dans la continuité des engagements pris lors du rassemblement de Port-Leucate de novembre 2021 et en préparation de l'assemblée générale ordinaire du 11 juin 2022, nous poursuivrons l'élaboration commune d'une feuille de route définissant les objectifs à court, moyen et long terme pour le réseau des 1000 MJC de France et les moyens à mobiliser pour y parvenir.

Face au déficit démocratique, à l'abstention grandissante lors des élections, face à la perte des repères sociaux, face au manque d'engagement au service du collectif, face à toutes les formes de discrimination, face au manque de reconnaissance, à la précarité grandissante que beaucoup subissent, particulièrement les jeunes, face à l'enjeu vital de la transition écologique, les MJC s'organisent pour agir et contribuer, dans le cadre des politiques publiques et de leurs propres projets, à construire des réponses éducatives, citoyennes et concrètes.

** L'appellation MJC recouvre différentes structures associatives partageant les mêmes valeurs : Maison pour Tous, de quartier, de Loisirs et de la Culture, de la Vie Citoyenne, Centre d'animation, rural, socioéducatif, Foyer de Jeunes, Espace culturel, OCAL, Forum, etc.*

FRMJC CHAMPAGNE-ARDENNE
Jean-Paul HUBERT

FRMJC CENTRE-VAL de LOIRE
Jean Jacques REVILLON

FRMJC N.A. Marc LOUBAUD

FRMJC ALSACE / Erwann FEST

Plateforme AURA Marie GAZANIOL

FRMJC Méditerranée
André Binet

FRMJC Bourgogne Franche Comté
Pierre VIAN

FRMJC Ile de France
Carole Sprang

AMJC Normandie LEMIEUX Nathalie

FEMJC BZH - PDLL
Filipe NOVAIS

ADL PACA Combaniere Olivier

FR MJC Occitanie-Pyrénées
Sylvie BARBÉRAN

FRMJC Occitanie Méditerranée
Marc AUZEVILLE

FRMJC Lorraine
Jean-Yves Nau

Coordination MJC HdF
Michel DELCOUR

RMJC Normand. BERNIGAUD
Marie Christine